

ATTENTION: EN SIGNANT LE PRESENT BULLETIN, VOUS DECLAREZ REMPLIR LES CONDITIONS Y MENTIONNEES DE SORTE QUE VOUS DEVENEZ ELIGIBLE A LA SOUSCRIPTION DE CE PRODUIT. SI CE N'EST PAS LE CAS, VEUILLEZ VOUS REFERER A VOTRE COURTIER.

NB: Ce formulaire doit être rempli par l'assuré ou un de ses représentants, et pour toutes ses **filiales**.

Dans le cadre de ce bulletin de souscription, les termes en gras **filiales**, **vous**, **sinistre**, et **réclamation** doivent avoir la même signification que dans les conditions générales RCP-RC0119. Si vous n'avez pas d'exemplaire de ces conditions générales, procurez-vous en un auprès de votre courtier, afin de comprendre pleinement ces termes et ce à quoi vous vous engagez par la signature de ce bulletin.

Le présent bulletin de souscription proposé par , courtier en assurances, dont le siège social est situé , inscrit à la FSMA sous le numéro est établi entre :

L'assureur :

Ce contrat est assuré par Hiscox S.A. agréée BNB 3099 via sa mandante AVISE sa agréée FSMA BE0861095328

Et,

Le preneur d'assurance :

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Représenté par M. ou Mme :

Adresse du siège social :

Code postal / Ville :

Téléphone :

E-mail :

Adresse du site web :

Numéro BCE :

Date de création :

Montant du dernier chiffre d'affaires annuel HT réalisé (max 1.500.000 €) :

Activités

Veillez sélectionner les activités que vous exercez:

Conseil en organisation, stratégie, négociations, développement et management d'entreprises	<input type="checkbox"/>
Conseil en ressource humaine et en recrutement	<input type="checkbox"/>
Chasseur de têtes	<input type="checkbox"/>
Formation, Coaching en entreprise	<input type="checkbox"/>
Conseil en logistique et transport	<input type="checkbox"/>
Conseil en import, conseil en export	<input type="checkbox"/>
Conseil en gestion de risque	<input type="checkbox"/>
Conseil en économie d'énergie	<input type="checkbox"/>
Conseil en télécommunication et systèmes d'information (max 50 % du CA)	<input type="checkbox"/>
Entreprise de travail temporaire	<input type="checkbox"/>
Conseil en marque, identité de l'entreprise	<input type="checkbox"/>
Conseil en externalisation	<input type="checkbox"/>
Conseil en Marketing (max 50 % du CA)	<input type="checkbox"/>
Conseil en développement personnel / Coaching	<input type="checkbox"/>
Turnaround Management	<input type="checkbox"/>
Management par Interim	<input type="checkbox"/>
Délégué à la protection des données	<input type="checkbox"/>

Montant de garanties et Primes

Veillez sélectionner le plafond de garantie responsabilité civile professionnelle :

Montant de garanties RC PRO	Chiffre d'affaires						
	< 50 000 €	< 175 000 €	< 350 000 €	< 500 000 €	< 750 000 €	<1 000 000 €	<1 500 000 €
€ 250 000	€ 400 TTC <input type="checkbox"/>	€ 450 TTC <input type="checkbox"/>	€ 500 TTC <input type="checkbox"/>	€ 575 TTC <input type="checkbox"/>	€ 725 TTC <input type="checkbox"/>	€ 925 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1075 TTC <input type="checkbox"/>
€ 500 000	<input type="checkbox"/>	€ 550 TTC <input type="checkbox"/>	€ 600 TTC <input type="checkbox"/>	€ 675 TTC <input type="checkbox"/>	€ 900 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 100 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 325 TTC <input type="checkbox"/>
€ 1 000 000	<input type="checkbox"/>	€ 725 TTC <input type="checkbox"/>	€ 800 TTC <input type="checkbox"/>	€ 875 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 075 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 350 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 525 TTC <input type="checkbox"/>
€ 1 250 000	<input type="checkbox"/>	€ 825 TTC <input type="checkbox"/>	€ 900 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 000 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 150 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 475 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 775 TTC <input type="checkbox"/>

Veillez indiquer si vous souhaitez souscrire à l'option Protection Juridique

Protection juridique	€ 20 TTC <input type="checkbox"/>	€ 27,50 TTC <input type="checkbox"/>	€ 30 TTC <input type="checkbox"/>	€ 35 TTC <input type="checkbox"/>	€ 42 TTC <input type="checkbox"/>	€ 50 TTC <input type="checkbox"/>	€ 60 TTC <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Dont par 100€ de prime TTC:

18,75€ de frais d'acquisition estimés, 9,63€ de frais d'administration estimés et 8,47€ de taxes

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y compris le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Prise d'effet souhaitée par le client

Date d'effet (dans la limite de 48h après la date de signature) / / (jj/mm/aaaa)

Durée : 1 an à compter de la date de prise d'effet soit la veille de la date anniversaire, 24h00. La police est reconduite tacitement pour une durée identique sauf disposition contraire décrite aux Conditions Générales.

Période de couverture

Notre garantie sera uniquement acquise pour les réclamations dont le fait dommageable est postérieur à la prise d'effet des présentes garanties.

Montants assurés et Franchises

Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile après livraison

Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.

Plafond de garantie Incluant les sous-plafonds suivants :	<i>Plafond sélectionné par sinistre et par année d'assurance</i>
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	<i>Plafond sélectionné par sinistre et par année d'assurance</i>
- Pertes de vos documents	€ 25 000,00 par sinistre
- Dommages à votre site internet	€ 25 000,00 par sinistre
- Atteinte à votre réputation	€ 25 000,00 par sinistre
Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	€ 500 par sinistre

Responsabilité Civile Exploitation

Les garanties s'appliquent par sinistre.

Plafond de garantie	€ 1 500 000,00 par sinistre
Incluant les sous-plafonds suivants :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	€ 1 500 000,00 par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	€ 500 000,00 par sinistre
- Intoxications alimentaires	€ 800 000,00 par sinistre
- Atteintes accidentelles à l'environnement	€ 800 000,00 par sinistre
- Vol par préposés	€ 30 000,00 par sinistre
Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	€ 500,00 par sinistre

Protection juridique

Dans le cas où la garantie a été souscrite:

Étendue des garanties: € 25.000,00 par **sinistre** et par année d'assurance

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Conformément aux dispositions de cette loi, vous avez le droit d'accéder gratuitement aux informations vous concernant, de les modifier ou de les supprimer.

DECLARATION DE L'ASSURE

A la date de souscription, le preneur d'assurance déclare :

- ne pas être déjà assuré en Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Hiscox ou n'avoir pas demandé de proposition d'assurance au cours des trois derniers mois

- ne pas exercer son activité dans les domaines suivants :
 - Prestation relevant de professions réglementées soumises à obligation d'assurance
 - Prescription d'ordre technique assimilée à une activité d'ingénierie/bureau d'études techniques
 - Conseil en décontamination, gestion de déchets et/ou réalisation d'audit technique d'impact environnemental
 - Conseils en investissement financier / Conseil en gestion de patrimoine
 - Réalisation, suivi, réception de travaux de bâtiment ou de génie civil
 - Conseil en brevets et en enregistrement de brevets
 - Conseil en optimisation de charges fiscales et sociales, et notamment conseil en montage de dossier de crédit impôts recherches

- ne pas réaliser de chiffre d'affaires aux USA/ CANADA ni prendre des engagements contractuels relevant des juridictions américaines/canadiennes ou régis par la législation de ces pays
- ne pas intervenir sous le couvert d'une société de portage salarial ou d'une coopérative
- ne pas vouloir assurer de **filiale** en dehors de l'Union Européenne
- ne pas gérer de projets d'une durée supérieure à un an ou d'un montant supérieur à 1.000 000 €
- ne pas avoir fait l'objet au cours des 3 dernières années de mise en cause susceptible d'engager sa responsabilité et ne pas avoir connaissance de situations qui pourraient donner lieu à des mises en cause ou **sinistres**
- avoir pris connaissance des Conditions Générales référencées RCP/RC0119 et des Conditions Spéciales MAN0119, et des Conditions Générales PJ0419 dans le cas où la garantie Protection Juridique a été souscrite.

DISPOSITION LEGALE

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de cette demande d'assurance par le preneur d'assurance, sous réserve du respect des critères d'éligibilité définis au présent document.

Sauf convention contraire, la garantie prend cours le lendemain de la réception par l'assureur de la demande. L'assureur communiquera cette date au preneur d'assurance. Le preneur d'assurance dispose de la faculté, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, de résilier le contrat, avec effet immédiat au moment de la notification, dans un délai de quatorze jours pour les contrats d'assurance à compter de la réception par l'assureur de la demande. De son côté, l'assureur peut, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, résilier le contrat dans un délai de quatorze jours de la réception de la demande, la résiliation devenant effective huit jours après sa notification.

Sauf convention contraire, la police est régie par la loi belge. Toute plainte au sujet du contrat pourra être adressée à l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles et ceci sans préjudice du droit d'engager une action judiciaire.

Je donne à mandat exclusif de placement des garanties RC Professionnelle et RC Exploitation auprès d'Hiscox via AVISE sa, ce mandat annule tout mandat antérieur.

Titre et nom du représentant légal :

Signature :

Raison sociale :

Etabli en 2 exemplaires originaux à :